AR Prefecture

016-211602719-20261005-CM_2026_10_09-DE
Reçu le 06/10/2026

Département de la Charente

Commune de Puymoyen

Réunion du Conseil Municipal du 5 Octobre 2026

Extrait du registre des délibérations

LE CINQ OCTOBRE DEUX MILLE VINGT SIX à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Puymoyen, se sont réunis à la Mairie – 1 place de Genainville à PUYMOYEN suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Maire.

Date d'envoi de la convocation : 29 septembre 2026
Secrétaire de séance : Anna MIGNON

Membres en exercice : 19
Nombre de présents : 19
Nombre de pouvoirs : 0

Membres en exercice : Patrick ALEXIS, Eric BIOJOUT, Pascal DECROS, Fernando FRIAS BARRERA, Bernard GABET, Corinne GALTAUD, Jean-Jacques GARREAU, Katia GIRONCE, Céline GUIGUI, Sophie HAINTZ, Samuel LAGIER, Marjorie LEGER, Chantal LIAUD, Anna MIGNON, Arnaud MILLET, Geneviève NIOLLET-BRUNAUD, Xavier PERRAULT, José POIRIER, Caroline TERRADE.

Membres présents : Patrick ALEXIS, Eric BIOJOUT, Pascal DECROS, Fernando FRIAS BARRERA, Bernard GABET, Corinne GALTAUD, Jean-Jacques GARREAU, Katia GIRONCE, Céline GUIGUI, Sophie HAINTZ, Samuel LAGIER, Marjorie LEGER, Chantal LIAUD, Anna MIGNON, Arnaud MILLET, Geneviève NIOLLET-BRUNAUD, Xavier PERRAULT, José POIRIER, Caroline TERRADE.

Ont donné pouvoir : 0

Excusé(s) : 0

Le quorum étant atteint nous pouvons délibérer

° - ° - ° - ° - °

2026-10/09 Décision modificative n°1 du budget principal pour 2026

° - ° - ° - ° - °

Certifiée exécutoire : le Maire
Reçue en Préfecture le : - 6 OCT 2026
Affichée en Mairie le : - 6 OCT. 2026

MAIRIE DE PUYMOYEN
R.F.
16400

AR Prefecture
016-211602719-20261005-CM_2026_10_09-DE
Reçu le 06/10/2026

FINANCES	Rapporteur : Corinne GALTAUD
DÉLIBÉRATION N° 2026-10/09	Décision modificative n°1 du budget principal pour 2026

Il est rappelé au Conseil municipal que le budget primitif principal de la commune pour l'exercice 2026 a été adopté par le Conseil municipal.
En cours d'exercice, l'exécution budgétaire, l'évolution de certaines opérations ainsi que la notification de recettes ou de financements nouveaux peuvent rendre nécessaires des ajustements des crédits initialement votés.
Ces modifications doivent respecter l'équilibre budgétaire et font l'objet d'une décision modificative soumise au vote du Conseil municipal.

La présente décision modificative n° 1 a ainsi pour objet d'ajuster les crédits du budget principal 2026 afin de tenir compte des besoins constatés depuis son adoption.

Elle intègre notamment les conséquences budgétaires de l'actualisation des crédits de paiement de l'autorisation de programme n° 2026101 « Extension de l'accueil de santé », dont les crédits de paiement 2026 sont portés de 22 000 € à 108 640 €, conformément à la délibération présentée précédemment au Conseil municipal.

Les autres ajustements de crédits, tant en dépenses qu'en recettes, sont détaillés dans le rapport de présentation de la décision modificative n° 1, annexé à la présente délibération et transmis lors de la convocation des élus à la présente séance.

Présentation de la décision modificative n° 1

La décision modificative proposée comporte les ajustements budgétaires détaillés dans le rapport de présentation annexé.
Ils concernent, selon les mouvements présentés, les sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal et permettent d'ajuster les crédits ouverts aux besoins prévisionnels de l'exercice.

Tableau récapitulatif de la décision modificative n° 1

AR Prefecture
016-211602719-20261005-CM_2026_10_09-DE
Reçu le 06/10/2026

Budget principal – commune de Puymoyen DM1

Fonctionnement					
dépenses					
Chapitre	Article	Libellé	BP	DM1	Total
	64111	personnel titulaire	1 053 700.00	18 000.00	1 071 700.00
	64131	personnel non titulaire	67 200.00	15 000.00	82 200.00
012	6417	remunérations des apprentis	0.00	6 000.00	6 000.00
	6451	cotisations a l'URSSAF	157 500.00	3 000.00	160 500.00
	6453	cotisations aux caisses de retraite	342 100.00	13 000.00	355 100.00
65	657363	subv de fonct budget annexe pole enfance	136 000.00	-38 800.00	97 200.00
		TOTAL DM1		16 200.00	

Fonctionnement					
recettes					
Chapitre	Article	Libellé	BP	DM1	Total
74	747888	Autres	0.00	6 200.00	6 200.00
75	752	revenus des immeubles	148 500.00	6 500.00	155 000.00
	75888	Autres produits divers de gestion courante	65 500.00	3 500.00	69 000.00
					0.00
		TOTAL DM1		16 200.00	

Investissement							
Dépenses							
libellé opération	n° opération	Article	Libellé	BP	RAR	DM1	Total
voirie 2025	2025-2	2152	Installations de voirie	0.00	164 948.77	-6 000.00	158 948.77
amenagement des espaces publics	2025-3	21351	Installations generales des constructions	0.00	44 839.11	-5 000.00	39 839.11
voirie - amenagements	2026-2	2152	Installations de voirie	86 600.00	0.00	10 000.00	96 600.00
rafraichissement ecole et accueil medical	2026-5	2031	frais d'études	0.00	0.00	9 000.00	9 000.00
etude accueil medical	AP2026101	2031	frais d'études	22 000.00	0.00	86 640.00	108 640.00
batiments - aménagement	2026-4	21351	installation générales des constructions	0.00	0.00	14 000.00	14 000.00
chapitre 041		2031	frais d'études	0.00	0.00	30 000.00	30 000.00
			TOTAL DM2			138 640.00	

Investissement					
Recettes					
Imputation	Libellé	BP	RAR	DM1	Total
1321	subvention etat	0.00	12 487.00	108 640.00	121 127.00
chapitre 041 - 2031	opérations patrimoniales	0.00	0.00	30 000.00	30 000.00
	TOTAL DM2			138 640.00	

AR Prefecture

016-211602719-20261005-CM_2026_10_09-DE
Reçu le 06/10/2026

Commune de Puymoyen - BUDGET 2026							
Budget Primitif		RAR		DM 1		Budget 2026	
Fonctionnement		Fonctionnement		Fonctionnement		Fonctionnement	
dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
3 134 200.00	3 339 773.05	0.00	0.00	16 200.00	16 200.00	3 150 400.00	3 355 973.05
Investissement		Investissement		Investissement		Investissement	
dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
737 792.72	938 298.79	257 993.07	57 487.00	138 640.00	138 640.00	1 134 425.79	1 134 425.79

Fondements juridiques

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune ;
Vu le règlement budgétaire et financier de la commune ;
Vu la délibération du Conseil municipal portant adoption du budget primitif principal de la commune pour l'exercice 2026 ;
Vu la délibération du Conseil municipal relative à l'actualisation des crédits de paiement de l'autorisation de programme n° 2026101 « Extension de l'accueil de santé » ;
Vu le rapport de présentation de la décision modificative n° 1, annexé à la présente délibération et préalablement transmis aux membres du Conseil municipal avec la convocation à la présente séance ;
Considérant la nécessité d'ajuster certaines inscriptions budgétaires afin de tenir compte de l'exécution du budget et de l'évolution des besoins de la commune ;
Considérant que la décision modificative n° 1 respecte l'équilibre général du budget principal ;

Je vous propose :

- **D'APPROUVER** la **décision modificative n° 1 du budget principal de la commune pour l'exercice 2026**, telle que détaillée dans le tableau récapitulatif ci-dessus et dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération ;
- **D'APPROUVER** les ouvertures, diminutions et transferts de crédits en dépenses et en recettes qui y sont présentés ;
- **DE PRÉCISER** que le **rapport de présentation de la décision modificative n° 1 est annexé à la présente délibération et a été préalablement transmis à l'ensemble des conseillers municipaux avec la convocation à la présente séance** ;
- **D'AUTORISER le Maire** à procéder à l'exécution de cette décision modificative et à accomplir toutes les formalités budgétaires et comptables nécessaires.

Section de fonctionnement – Dépenses :

Opération	Pour	Contre	Abstention
Chapitre 012	**15**	**0**	**4 :** Arnaud MILLET, Céline GUIGUI Samuel LAGIER, Sophie HAINTZ
Chapitre 65	**15**	**0**	**4 :** Arnaud MILLET, Céline GUIGUI Samuel LAGIER, Sophie HAINTZ

AR Prefecture
016-211602719-20261005-CM_2026_10_09-DE
Reçu le 06/10/2026

Section de fonctionnement – Recettes :

Opération	Pour	Contre	Abstention
Chapitre 74	**15**	**0**	**4 :** Arnaud MILLET, Céline GUIGUI Samuel LAGIER, Sophie HAINTZ
Chapitre 75	**15**	**0**	**4 :** Arnaud MILLET, Céline GUIGUI Samuel LAGIER, Sophie HAINTZ

Section d'investissement – Dépenses :

Opération	Pour	Contre	Abstention
AP n°2026101	**15**	**0**	**4 :** Arnaud MILLET, Céline GUIGUI Samuel LAGIER, Sophie HAINTZ
Chapitre 041	**15**	**0**	**4 :** Arnaud MILLET, Céline GUIGUI Samuel LAGIER, Sophie HAINTZ

Section d'investissement – Recettes :

Opération	Pour	Contre	Abstention
Chapitre 13	**15**	**0**	**4 :** Arnaud MILLET, Céline GUIGUI Samuel LAGIER, Sophie HAINTZ
Chapitre 041	**15**	**0**	**4 :** Arnaud MILLET, Céline GUIGUI Samuel LAGIER, Sophie HAINTZ

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à la majorité la déliberation proposée.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Poitiers ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour copie conforme.
En Mairie, le 6 Octobre 2026
Le Maire,
Eric BIOJOUT

MAIRIE DE PUYMOYEN
R.F.
16400